

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

INTRODUCTION GENERALE

PRESENTATION DU GIP, RAPPEL DES MODIFICATIONS ET DES EVOLUTIONS

A- AIGP L'ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS

I/ PRESENTATION DE L'ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS

- L'équipe
- Les locaux
- L'équipement informatique

II/ LES TRAVAUX DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Composition et missions
- Travaux réalisés

III/ PARTENAIRES / ACTIONS EN PARTENARIATS ET WORKSHOPS

- Les partenaires
- Les actions en partenariats engagées
- Workshops

IV/ ACTIONS DE VALORISATION REALISEES

- Création de l'identité visuelle
- Création du site web
- Conférences du Directeur général
- Actions internationales de l'Atelier
- Conférence de presse du 18 novembre 2010
- Publications

VI / ANNEXES

- Dossier de presse

B- EUROPEAN SESSIONS

I/ REALISATION DU CONCOURS 10ème SESSION

- Rappel de la modification de la procédure de jugement du concours
- Annonce des résultats et primes

II/ VALORISATION DES SESSIONS

- Analyses transversales des résultats en France de E10 et revue Traits Urbains
- Module Web et CD-Rom de la 10ème session
- Evènement français de clôture de E10 et 1ère rencontre villes – équipes primées
- Evènement Européen de clôture de la 10ème session
- Catalogue européen des résultats de la 10ème session
- Gestion de la banque de données sur l'ensemble des sessions European
- Bilan des 10 sessions d'European

III/ PREPARATION DE LA 11^{EME} SESSION

- Partenariat EcoCités et Europan
- Choix des sites et réalisation des dossiers
- Forum européen des sites à Istanbul

IV/ REALISATIONS EXPERIMENTALES DES SESSIONS

- Montage et suivi d'études urbaines et de réalisations
- Mise en place des processus de réalisation E10, suite à la modification de la procédure
- Monographies de réalisations
- Evaluations - analyses d'usages de réalisations
- Inauguration de la réalisation Europan 6 à Roubaix

V/ VIE EUROPAN**C- POPSU**

PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET DES STRATEGIES URBAINES**I/ DANS LES GRANDES VILLES FRANCAISES****II/ DANS LES VILLES EUROPEENNES**

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Atelier International du Grand Paris et des Projets Architecturaux et Urbains a vu ses missions sensiblement élargies en 2010 avec l'intégration de la nouvelle mission sur le Grand Paris.

Le GIP créé en 2002 continue naturellement à porter les programmes European et POPSU, dont rend compte de façon détaillée le présent rapport.

Suites aux différentes modifications de sa constitution, il intègre désormais le programme Atelier International du Grand Paris, qui a pour mission de continuer à développer les initiatives, propositions et projets émis dans le cadre de la consultation internationale sur le Grand Pari(s) en 2008-2009.

Cela entraîne plusieurs conséquences pour le GIP. D'abord un élargissement très important de son périmètre d'action, qui conforte sa mission d'expertise, sa capacité d'initiative et son positionnement sur les enjeux urbains. Ensuite un élargissement de sa gouvernance. Aux côtés des membres fondateurs, siègent désormais le Ministre en charge du Grand Paris et le Préfet de région Ile-de-France et de Paris. A terme, les collectivités territoriales (Ville de Paris, Région Ile-de-France, AMIF, Paris Métropole) devraient également faire partie des instances du GIP. Enfin ses moyens globaux seront très sensiblement augmentés, tant en personnel, en locaux qu'en moyens budgétaires.

Si la nomination d'un directeur et son installation au Palais de Tokyo a été effective au 10 février 2010, l'installation de l'équipe permanente n'est intervenue qu'au 1^{er} septembre. L'atelier n'est ainsi opérationnel que depuis à peine 4 mois. Il va de soi que cette équipe (5 personnes) reste très insuffisante au regard des enjeux et de l'ampleur des tâches.

Concernant le fonctionnement et la production de son Conseil scientifique, on peut se féliciter de l'assiduité des 10 équipes, leur implication et leur souci constant, dans le respect de leur sensibilité respective, de rester soudés et cohérents. La qualité des débats au sein du Conseil et des productions communes qui en sont résultées en attestent, de même que la volonté de porter collectivement le schéma de mobilité produit à l'automne.

Enfin, on peut se féliciter du succès et de l'impact de la première Conférence de presse de l'AIGP (18 novembre 2010) qui portait sur la mobilité. Un succès qui place maintenant l'Atelier parmi les acteurs incontournables et de tout premier plan quant aux décisions politiques à venir sur le Grand Paris.

Bertrand Lemoine
Directeur général

PRESENTATION DU GIP, RAPPEL DES MODIFICATIONS ET DES EVOLUTIONS

Créé par arrêté du 29 Avril 2002, Le Groupement d'Intérêt Public « L'Europe des projets architecturaux et urbains » a vu sa convention constitutive substantiellement modifiée en 2010, par deux arrêtés ; un arrêté du 9 février 2010, pris à la suite du conseil d'administration du 9 février 2010 et d'une délibération de son assemblée générale du 20 Janvier 2010 ; un arrêté du 26 novembre 2010, pris à la suite de son conseil d'administration et d'une délibération votée par son assemblée générale, le 4 juin 2010.

1) L'arrêté du 9 février 2010 a porté trois modifications :

(L'arrêté du 9 février 2010 a été pris en application de l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP et en délibération de l'assemblée générale du 20 janvier 2010).

1.1. La dénomination du Groupement d'intérêt public qui devient « L'Atelier du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains (AGPPAU) ».

1.2. La définition de ses missions : Originellement, le GIP « L'Europe des projets architecturaux et urbains » assurait la conduite de deux programmes spécifiques European et POPSU.

Ainsi :

➤ **European** est une fédération d'organisations nationales représentant une vingtaine de pays européens et composée d'architectes, d'urbanistes, de chercheurs, d'experts, d'élus, de maîtres d'ouvrage...

Créée il y a 20 ans, son objectif est de stimuler la création architecturale et urbaine en Europe en lançant des appels d'idées ouverts aux jeunes concepteurs européens, en animant réflexions et débats sur les nouvelles pratiques de projets avec tous les acteurs de la ville, et en soutenant et évaluant des réalisations exemplaires.

➤ **Le POPSU - Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines**

POPSU est un programme de recherche visant à : comprendre la ville "en train de se faire", partager les connaissances produites avec des acteurs de la ville et des chercheurs et enseignants, renforcer la recherche urbaine locale

➤ **La mise en œuvre d'actions et réflexions sur le Grand Paris.** Il s'agit de poursuivre et d'approfondir les réflexions engagées par dix équipes pluridisciplinaires d'architectes, d'urbanistes, d'économistes, de chercheurs dans le cadre de la consultation internationale lancée en 2008 par le Président de la République et pilotée par le ministère de la culture et de la communication « Le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne », consultation dont les résultats ont été présentés à la Cité de l'architecture et du patrimoine en avril 2009 ;

1.3. Le transfert de son siège social au Palais de Tokyo, 13, Avenue du Président Wilson 75116 Paris. La gouvernance est également modifiée (avenant n°1 à la convention constitutive en date du 20 janvier 2010). Désormais, la composition du conseil d'administration est revue pour intégrer les ministères concernés et assurer la représentation des collectivités territoriales d'Ile de France.

2) L'arrêté du 26 novembre 2010, a porté 3 modifications supplémentaires :

- L'Atelier du Grand Paris devient Atelier **International** du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains ;

- Le Directeur devient Directeur **général** de l'Atelier International du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains

- La durée de vie du GIP est prorogée de **neuf ans**, soit jusqu'au 2 mai 2020 (cf. Arrêté en annexe)

3/ Modification du règlement financier :

Le Conseil d'administration du GIP-AGPPAU, en sa séance du 4 juin 2010 a approuvé à l'unanimité la modification du règlement financier du GIP. Ainsi le seuil des marchés a été relevé de 90 000 € HT à 120 000 € HT pour honorer les contrats des dix équipes du Conseil scientifique.

A / L'ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS (AIGP)

Bertrand Lemoine, directeur général du GIP AIGPPAU,
 Sandrine Sartori, Secrétaire générale,
 Soraya Elm'Selmi, Responsable administratif et financier,
 Isabelle Bertrand, Chargée de mission,
 Hoda Hamzeh, Assistante de direction et de communication,

L'Atelier international du Grand Paris a été installé dans les locaux du Palais de Tokyo le 10 février 2010 par le Président de la République en présence de trois ministres : Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la communication, Christian Blanc, Secrétaire d'Etat à Paris Capitale et Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme. Bertrand Lemoine a été nommé directeur de l'Atelier, le 10 février 2010, par le conseil d'administration.

L'Atelier International du Grand Paris a pour mission de favoriser débats, recherches et propositions autour des enjeux urbains du devenir du Grand Paris. L'Atelier se définit comme un lieu public d'expérimentation et de création, chargé de poursuivre et d'approfondir la réflexion sur le Grand Paris, de partager une vision et des stratégies en promouvant un débat public, de faciliter l'intégration des propositions dans les nombreux projets, présents et à venir, qui préparent d'ores et déjà la métropole de demain, dans la perspective de la métropole durable post-Kyoto.

Pour ce faire, il s'appuie sur :

Une équipe permanente, composée de :

- **Bertrand Lemoine**, Directeur général du GIP AIGPPAU, détaché du CNRS
- **Sandrine Sartori**, Secrétaire générale, détachée du MCC
- **Soraya Elm'Selmi**, Responsable administratif et financier, détachée du MCC
- **Isabelle Bertrand**, Chargée de mission, MAD par le MCC
- **Hoda Hamzeh**, Assistante de direction et de communication, MAD par l'association EUROSPAN France

En 2010, trois stagiaires ont également activement collaboré aux actions menées par l'Atelier (voir ci-après)

Un Conseil scientifique, composé des 10 équipes d'architectes - urbanistes retenues en 2008 pour la consultation Internationale sur « Le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne » :

Roland Castro – Silvia Casi, Atelier Castro-Denissof-Casi · Finn Geipel + Giulia Andi, LIN · Antoine Grumbach et Associés · Djamel Klouche, L'AUC · Yves Lion, Groupe Descartes · Winy Maas/ MVRDV avec ACS et AAF · Richard Rogers/ Rogers Stirk Harbour + Partners, LSE, Arup · Jean Nouvel [AJN], Jean-Marie Duthilleul [AREP], Michel Cantal-Dupart [ACD] · Atelier Christian de Portzamparc · Bernardo Secchi et Paola Vigano, Studio 10.

Les locaux

L'Atelier dispose au Palais de Tokyo d'une superficie d'environ 600 m² (anciennement utilisés comme salles de montages et de réunion par la Fémis), soit dix bureaux (pour l'équipe permanente de l'Atelier tous détachés ou mis à disposition par le MCC) et une grande salle de réunion pour accueillir des séances de travail régulières et les séminaires des dix équipes d'architectes, des workshops, des conférences de presse, etc... Ces locaux, dont la valorisation a été estimée à 300 K€ par le Ministère de la culture et de la

communication, ont été réhabilités par l'ex EMOC actuel OPPIC (l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture) pour un montant de 400 K€.

Un projet de convention élaboré conjointement par les services de l'Atelier et ceux du Palais de Tokyo et validé par la sous-direction des affaires juridiques du MCC est en cours de finalisation.

On peut souligner que les locaux mis à disposition, à l'usage, sont mal adaptés à une activité quotidienne pour les permanents de l'Atelier : sous-verrière, mal isolés (du chaud et du froid), souffrant d'une dizaine de fuites d'eau de pluie, dépourvus - en partie - de chauffage et de climatisation, sans ouverture directe sur l'extérieur, sans lumière naturelle pour la moitié des bureaux, sans ventilation. Par ailleurs, un programme de travaux de réhabilitation de l'ensemble du Palais de Tokyo financés par le ministère de la culture doit débuter en avril 2011 pour une durée de 12 mois qui impactera nécessairement l'activité de l'Atelier.

Pour toutes ces raisons, et en prévision de l'entrée des collectivités territoriales dans le GIP, il a été envisagé d'installer l'équipe permanente dans des locaux proches du Palais de Tokyo. Une recherche a été effectuée et des bureaux potentiels ont été trouvés à proximité immédiate du Palais de Tokyo.

Parallèlement, l'Atelier International du Grand Paris souhaite développer une collaboration étroite et active avec le Palais de Tokyo. Plusieurs réunions ont eu lieu avec Olivier Kaepelin (Directeur du Palais de Tokyo) et ses services sur ce thème.

L'une des propositions portée par l'Atelier serait en effet pouvoir mettre en place un centre permanent de ressources réunissant tous les savoirs, les projets, les travaux et les productions constitués autour du Grand Paris (qui aujourd'hui constituent des sources très importantes mais éclatées). Les fonds ainsi constitués seraient mis à disposition des professionnels, des chercheurs, des étudiants, etc. réfléchissant sur les enjeux de la métropole du XXIème siècle. Ce centre de ressource sur le Grand Paris serait également destiné à montrer au grand public de manière évolutive les projets en cours d'étude et de réalisation (recensés sur une base de données).

Ce partenariat consisterait donc en une mise à disposition d'un espace encore à définir (vraisemblablement la mezzanine au premier étage, jouxtant nos propres bureaux) par le Palais de Tokyo selon des modalités non arrêtées à ce jour. Le calendrier de cette opération reste à définir en fonction des travaux prévus en 2011-2012, sachant qu'à leur terme un autre espace dédié aux opérations de sponsoring est semble-t-il programmé. Une phase transitoire est donc à prévoir d'ici avril 2012 de façon à ne pas pénaliser les ressources du Palais de Tokyo.

La création de ce centre de ressources est essentielle pour l'activité de l'Atelier mais également très porteuse pour le Palais de Tokyo. En effet, Il permettra de mettre à disposition du grand public et donc du plus grand nombre (en accès libre et de midi à minuit) un espace identifié et dédié aux travaux menés dans le cadre du projet du Grand Paris. Par ce biais, le palais de Tokyo pourrait voir son public diversifié et sa fréquentation augmentée. A titre d'information, la première exposition sur les travaux des dix équipes de la consultation de 2008 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine a connu un succès considérable (230 000 visiteurs).

Des négociations sont actuellement en cours avec le Ministère de la culture et de la communication et le Palais de Tokyo pour faire avancer ce projet.

L'équipement informatique

Depuis septembre 2010, l'Atelier a procédé à l'achat et l'installation de matériel informatique et d'un serveur (capacité 6 terra) destiné à stocker et conserver l'ensemble des données relatives au Grand Paris en vue notamment du projet de création et de développement du futur centre de ressources et de bases de données documentaires et cartographiques interfacées avec un SIG.

A ce jour, l'Atelier dispose de 3 postes fixes (2 PC et 1 Mac), de 6 ordinateurs portables (2 Macbook pro et 5 PC) et d'un serveur ; d'une imprimante laser couleur, d'un photocopieur imprimante couleur canon et d'un fax- scanner.

L'Atelier a également souhaité, en accord avec l'agent comptable du GIP, démarrer son activité budgétaire et comptable avec la mise en place d'un outil de gestion et de rationalisation budgétaire et comptable (Logiciel Civitas) agréé par le ministère de l'économie et des finances. Ce logiciel comporte également un module de gestion de la paye et un module de gestion des ressources humaines ainsi qu'un module de suivi des frais de déplacements.

Plusieurs sessions de formation ont été organisées pour le personnel en charge de la gestion administrative et financière.

II/ LES TRAVAUX DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

▪ Composition et missions

Composé des 10 équipes d'architectes-urbanistes retenues dans le cadre de la consultation de 2008 « Le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne », le Conseil scientifique a pour mission de poursuivre et d'approfondir la réflexion et les propositions autour des enjeux urbains du Grand Paris, de promouvoir un débat public et de faciliter l'intégration d'idées nouvelles dans les nombreux projets qui préparent la métropole de demain.

Il se réunit toutes les deux à trois semaines. La présence assidue des équipes à chacune des réunions, qui rassemble une trentaine de participants, a permis de dégager de réelles synergies et une culture commune entre les équipes.

Deux lettres de commande successives leur ont été passées.

La première (avril 2010/ 89 900 € HT par équipe) portait sur les points suivants :

- Mise en évidence des territoires d'intervention et des thématiques transversales proposées dans la consultation et / ou sur lesquelles l'équipe s'est investie : liste et cartographie des lieux, problématique, faisabilité
- Proposition argumentée d'une dizaine d'axes stratégiques
- Contribution à la réflexion collective sur les thèmes d'action ou les territoires d'intervention prioritaire par une ou plusieurs notes argumentées
- Participation aux sessions du conseil scientifique

La deuxième lettre de commande (novembre 2010 / 30 000 € HT par équipe) portait sur l'approfondissement de sujet issue des travaux sur la mobilité (cf ci-dessous). Pour chaque équipe une commande spécifique a été passée, sur des thèmes tels que :

- maillage intermodal des transports dans la vallée de la Seine
- l'avenir de la voiture en ville
- l'intensification autour du périphérique
- le segment Montfermeil Aulnay- Sous- Bois

- la représentation de l'interaction mobilité/territoire
- expertise approfondie du schéma de mobilité
- expertise du maillage fin et représentation cartographique
- l'A 86 : première approche d'un transport en commun
- la transformation d'autoroute comme support des transports publics
- le transport fluvial des passagers

▪ Travaux réalisés

Les travaux du conseil ont été réalisés en deux étapes successives :

▪ De février à juillet 2010

Le conseil scientifique s'est réuni 8 fois (10 février, 19 février, 5 mars, 20 mars, 2 avril, 23 avril, 21 mai, 2 juillet), à l'initiative du Directeur de l'Atelier pour définir les premières orientations permettant d'établir un programme d'actions communes. Il en est résulté une publication intitulée « Agir sur le Grand Paris » diffusée à l'occasion de la conférence de presse tenue le 18 novembre à l'AIGP (cf. ci-dessous).

▪ De septembre à décembre 2010

Le conseil scientifique s'est réuni 6 fois (9 et 10 septembre, 6 octobre, 22 octobre, 5 novembre, 26 novembre et 17 décembre).

Le 1^{er} octobre 2010, les deux débats publics relevant de la Commission nationale du débat public ont été lancés respectivement sur le réseau de transport du Grand Paris porté par la Société du Grand Paris et sur Arc express porté par le Conseil régional Ile de France.

Organisés par des CPDP (commissions particulières des débats publics), plus d'une soixantaine de débats ont été programmés jusque fin janvier dans de nombreuses communes du grand Paris. Conformément à la loi sur le Grand Paris, l'Atelier devra émettre un avis sur le réseau de transport du Grand Paris avant le 31 décembre 2010.

Le Préfet Leblond, responsable de la CPDP en charge du débat sur le réseau de transport du Grand Paris a rencontré à l'AIGP le conseil scientifique et incité les architectes à participer aux débats (thématiques et situés). La plupart des équipes ont apporté leur témoignage au nom de l'AIGP à l'un ou l'autre de ces débats. Le Directeur de l'atelier, intervenant pour sa part à près d'une dizaine de ces rencontres publiques.

Dans ce contexte de débat public qui s'est ouvert le 1^{er} octobre sur notamment les deux projets de transports publics et face aux enjeux pour le Grand Paris d'un nouveau réseau de transport, l'AIGP a décidé dès juillet de concentrer son attention sur la question des mobilités dans le Grand Paris. Une lettre de commande avait ainsi été adressée à cet effet fin juillet à chaque équipe. Les 9 et 10 septembre, l'Atelier a réuni le conseil scientifique pour un séminaire de deux jours à Mont Griffon (Val d'Oise) pour que chaque équipe présente ses travaux et qu'un échange et des débats s'ensuivent.

Après ce séminaire, l'atelier a procédé à la rédaction d'une première plate-forme d'orientation, synthétique qui reflétait les sensibilités respectives des équipes et leurs positions communes. Dans le même temps, des travaux cartographiques étaient menés par l'Atelier afin de faire figurer les orientations retenues en termes de mobilité. Ainsi, une proposition de synthèse émanant de l'ensemble des dix équipes d'architectes du Conseil scientifique de l'Atelier International du Grand Paris a été élaborée.

Suite à plusieurs réunions du conseil scientifique, la mise en place d'un groupe de travail interne, de nombreux échanges entre les équipes et avec le Directeur de l'atelier, et de nombreux contacts du directeur de l'Atelier avec les acteurs et institutions concernés (le

Préfet de région IDF, la région IDF, la ville de Paris, Paris Métropole, l'AMIF, la SGP, le STIF, RFF, les CPDP, le port de Paris, la RATP, ADP, l'APUR, l'IAU IDF, etc.), il a été décidé :

- **la rédaction d'un *cahier d'acteur*** pour les deux débats (document de 4 pages sur une présentation normalisée versé au Débat et donc très largement diffusé – papier et internet - par la CNDP) avec une « carte de méthode ».
- **L'organisation d'une conférence de presse** pour faire connaître et expliquer la proposition de l'AIGP

Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire en charge du Grand Paris, en présence de Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la communication et Benoit Apparu, secrétaire d'Etat au logement, ont invité le directeur de l'Atelier et le conseil scientifique à présenter leurs réflexions le 6 octobre puis à nouveau le 8 novembre.

Puis c'est à l'Elysée, le 10 novembre 2010 que les 10 équipes ont présenté au Président de la République leur proposition en présence des ministres concernés et du Préfet. Un communiqué de la Présidence de la République en est résulté qui souligne la très grande qualité du travail accompli par l'Atelier et demande au Gouvernement d'en examiner immédiatement la faisabilité technique et financière.

L'AIGP a organisé le jeudi 18 novembre une conférence de presse pour communiquer sur sa proposition commune intitulée « Vers un Grand Système métropolitain ». Les dix architectes du Conseil scientifique de l'AIGP étaient présents ou représentés.

La conférence de presse a connu un grand succès. 44 journalistes et 90 personnalités y ont assisté, dont des invités de premiers plans (voir annexe). Un conseiller de l'Elysée et plusieurs conseillers de différents cabinets ministériels étaient présents. Nombre de personnalités sont intervenues dont le Président de Paris Métropole. Plus d'une dizaine de questions ont été posées.

Suite à cette conférence, la Presse a largement fait écho du schéma proposé par l'AIGP (voir retombées presse en annexe). Plusieurs communiqués ont également souligné la pertinence de la démarche et l'intérêt du travail de l'AIGP : Mairie de Paris, Société du Grand Paris et Paris Métropole avec qui une prochaine collaboration sera prochainement mise en place (voir annexes). Récemment, la Région Ile de France a favorablement accueilli la proposition par la voix de Jean-Luc Laurent, Délégué au Grand Paris au Conseil Régional d'Ile-de-France, à l'occasion d'une table ronde, le 2 décembre, au Salon de l'immobilier d'entreprise 2010 (SIMI).

Un communiqué de presse a été diffusé (voir annexe).

Le dossier de presse (voir annexe) comprenait :

- **Un cahier d'acteur** (dans une version non encore normalisée)
- **Un ouvrage** (publication de l'AIGP) intitulé *Vers un Grand Système Métropolitain* qui présente, développe et illustre les orientations retenues par le conseil scientifique.
- **Une carte de grand format**, pliée, du système en réseau proposé.
- **Un CD**

S'y ajoutait une publication de l'AIGP, *Agir sur le Grand Paris* qui définit autour de 7 thèmes, les orientations et les pistes d'actions futures de l'AIGP. Ce dernier document s'appuie sur les travaux menés par le conseil scientifique de février à juillet dernier.

Suite à la diffusion de cette proposition, le Préfet a saisi la DRIEA et RFF pour mettre en place un groupe de travail avec l'AIGP en vue d'expertiser tant sur le plan technique que sur le plan financier le schéma proposé par l'AIGP.

Enfin, l'AIGP est associé au Comité de pilotage mis en place par le ministre de la Ville sur le Grand Paris.

En outre et aux termes de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris - **L'avis de l'AIGP** - sur le projet de transport public porté par la société du Grand Paris - doit être rendu avant le 31 décembre 2010. Celui-ci découlera du scénario proposé par les 10 équipes mais en sera distinct.

III. Partenaires / actions en partenariat engagées et workshops

▪ Les partenaires

Une cinquantaine d'institutions et de personnalités jouant un rôle sur la métropole parisienne ont été rencontrées pour leur présenter l'AIGP, et son action, notamment :

Au niveau des institutions publiques:

Ministère de la Culture, Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, Ministère de la Ville, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEDDEM) devenu Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), Secrétariat d'Etat au développement de la Région Capitale, Commissariat au Développement durable ;

Ecoles nationales supérieures d'architecture de Paris et de la région parisienne,

Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet du département de l'Essonne, Préfet du département du Val d'Oise, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) d'Ile-de-France, Direction Générale de l'Aménagement, du logement et de la nature (DGALN), Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France (DRE), nouvellement devenue Direction régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France (DRIAE), Direction départementale des territoires du Val d'Oise ;

AFTRP, EPF, CROAIF, CCIP, FFB, CSTB, Commission nationale du Débat Public, Mission Vallée des Musées, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile de France, Ports Autonomes de Paris, Société du Grand Paris, APUR ;

EPA Défense Seine Arche, EPA Orsay, EPA Plaine de France, EPA Seine Aval, EPA Marne, EPA Sénart, EPA Saclay, CAUE Idf, IGN, Caisse des dépôts et consignations, Cité de l'architecture et du patrimoine, Transiliens/SNCF, STIF, Réseau Ferré de France (RFF), RATP, ACTEP ;

Au niveau des collectivités locales :

Ville de Paris, AMIF, Région Ile de France, Paris Métropole, Maire du Havre, Mairie de Clichy,

Au niveau des partenaires privés :

L'Immobilière 3F, Bouygues, Suez Environnement, Sogeti/Google, Attali, Eiffage, ICADE.

▪ Les actions en partenariat engagées ou en cours de développement

Avec la DRAC et les écoles nationales supérieures d'architecture d'IDF

En 2010, deux réunions ont eu lieu les 13 avril et 22 juin à l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) en présence de représentants de 5 des 6 écoles d'architecture de Paris et la Région parisienne, sur le thème du Grand Paris, avec l'objectif d'échanger sur les modalités possibles de coopération entre la DRAC, les

écoles nationales supérieures d'architecture et l'Atelier international du Grand Paris, sur le sujet du Grand Paris.

A la suite de ces réunions, B.Lemoine a diffusé une note proposant les grandes lignes d'une collaboration avec les écoles nationales supérieures d'Architecture (cf annexe) :

- Organiser avec les écoles d'architecture, en collaboration avec d'autres écoles françaises ou étrangères, des workshops thématiques ou sur des territoires situés proposés par l'Atelier international du Grand Paris ou les écoles elles-mêmes, faisant de l'Atelier un lieu de production concret à géométrie variable, sur la base de projets pédagogiques dont les résultats pourraient faire l'objet d'une présentation à l'Atelier, voire d'expositions, par exemple sur le futur espace d'exposition dédié de l'Atelier et dans les écoles elles-mêmes. Ces workshops pouvant être articulés avec des cycles de conférences et/ou des visites de terrain. - Soutenir des studios ou des groupes de projets au sein même des écoles, dans la perspective de travaux thématiques ou situés.

- Accueillir des étudiants stagiaires dans le cadre de leur stage Master, ainsi que des doctorants.

- Coproduire l'organisation de cycles de conférences ou de colloques sur le Grand Paris dans les Ecoles nationales supérieures d'architecture.

- Etablir des conventions ou contrats de recherche avec des équipes et/ou laboratoires de recherche des Ecoles nationales supérieures d'architecture associées aux programmes de recherche lancés par l'AIGP.

- Soutenir la production de publications, films, expositions, etc d'un intérêt conjoint pour les ENSA et l'Atelier.

- Partager les données documentaires, cartographiques ou visuelles sur le Grand Paris.

Une réunion pour présenter ce programme d'actions et échanger avec les écoles sur les partenariats à venir tant dans le champ de la pédagogie de la recherche a eu lieu le 15 octobre dernier à l'Atelier International du grand Paris au Palais de Tokyo.

Etant entendu qu'il a été précisé que ces propositions ne sont pas exhaustives et pourraient être enrichies ; l'idée étant de créer le lieu et les conditions de travail pour permettre aux écoles, d'être associées à la dynamique du Grand Paris, tout en restant dans une approche pluridisciplinaire et critique, et libérer à la fois le potentiel créatif des étudiants et leur capacité à générer de la réflexion, à porter du débat.

D'ores et déjà plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours d'organisation :

- . **Workshops accueillis à l'Atelier (voir ci-dessous)**

- . **Stagiaires**

L'Atelier a accueilli en 2010 3 stagiaires :

Julien Eaton, étudiant au Robinson College/ Department of Land Economy, Cambridge University pour un stage de 2 mois (août à septembre 2010). Stage ayant donné lieu à la rédaction d'un dossier composé de trois cahiers de collecte initiale d'informations en vue de la rédaction d'un mémoire de fin d'études à l'Université de Cambridge sur le thème : « Densité, intensité et compacité : ingrédients d'une morphologie urbaine durable ? » - « Density, Intensity and compacity, ingredients for a sustainable Urban Morphology ? » - Convention de stage signée avec l'Université de Cambridge.

David Malaud, étudiant de Master 2 de l'Ecole Nationale supérieure d'architecture de Versailles, pour un stage de Master de 6 mois (septembre 2010- Février 2011- Convention de stage signée avec l'ENSA-V). Il a été notamment chargé de : un travail cartographique sur les réseaux de transports du Grand Paris et élaboration des cartes et schémas du scénario "Vers un Grand Système Métropolitain" présenté lors de la conférence de presse du 18 novembre ; réalisation de la maquette du cahier d'acteur de l'AIGP dans le cadre du Débat Public sur les transports dans le Grand Paris / l'élaboration d'une carte interactive du

scénario pour le site Internet / une recherche documentaire sur la mobilité dans le Grand Paris et travail de synthèse des présentations des 10 équipes lors du séminaire sur la mobilité / la réalisation de la maquette du cahier d'acteur de l'AIGP dans le cadre du Débat Public sur les transports dans le Grand Paris

Hélène Soubeyrand, étudiante de Master 2 de l'Ecole Nationale supérieure d'architecture de Versailles, pour un stage de Master de 5 mois (septembre 2010- Janvier 2011- Convention de stage signée avec l'ENSA-V). Elle a plus particulièrement travaillé sur : une recherche documentaire sur le logement dans le cadre du Grand Paris et sur les moyens de transports innovants et les réseaux existants dans d'autres grandes métropoles / la réalisation d'une maquette pour le site internet / la réalisation du document de synthèse du séminaire sur la mobilité : Orientations et références et de la maquette du cahier d'acteur de l'AIGP dans le cadre du Débat Public sur les transports dans le Grand Paris

. La Recherche

Contact avec le bureau de la recherche architecturale, urbanistique et paysagère (BRAUP) de la Direction générale des patrimoines, afin de poursuivre le travail de 2008 (appels d'offres, organisation de séminaires et cycles de conférences, publications, etc) et réfléchir aux modalités de lancement d'un appel d'offre en 2011.

Récupération, via le BRAUP et la mission archives du ministère, des archives de consultation internationale de 2008 afin de pouvoir exploiter l'ensemble des travaux, séminaires et débats pour la création du centre de ressources, des bases de données.

Avec des laboratoires de recherche

Contact avec l'UMR 3329 (ENSA Belleville IPRAUS, ENSA Malaquais ACS, ENSA Marne-la-Vallée OCS) afin de valoriser leurs travaux de recherche en cours et de réfléchir conjointement aux termes d'un prochain appel d'offre de recherche.

Avec la DRAC Ile de France

Plusieurs réunions avec la DRAC et les CAUE d'Ile de France afin de réfléchir à un programme d'actions 2011. Les projets qui en sont résultats figurent et sont développés dans le rapport d'orientation 2011.

Avec l'Institut de Géographie National

Un partenariat est en cours de négociation avec l'IGN, il porte sur :

- Le déploiement d'un site « Géoportail » spécifique au Grand Paris, permettant de « géo-localiser » les territoires de projets sur le Grand Paris.
- mise à disposition d'un cartographe de l'IGN Conseil pour une mission longue portant sur la mise en place d'un SIG interfacée avec Géoportail et sur un travail d'élaboration cartographique.

Avec le Conseil général du Val d'Oise

Projet « Planter 1 million d'arbres dans le nord du Grand Paris »

Suite aux propositions du Préfet du Val d'Oise et de la Direction départementale du territoire du Val d'Oise et en liaison avec les 7 communes concernées, il s'agit de valoriser l'ancien site d'épandage de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt. Ce projet couvre 1900 ha, dont 1307 pollués par les eaux usées répandues pendant plus d'un siècle. Les 350 ha de bois et taillis existants pourraient être portés à 1000 ha sous maîtrise d'ouvrage départementale, tout en organisant l'urbanisation aux franges de la plaine sur 420 ha, en maintenant l'agriculture sur des terrains dépollués.

Une première étude a été présentée au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Elle devrait être complétée par d'autres études de faisabilité à hauteur de 600 000 €. Un comité de pilotage auquel participe l'AIGP a été mis en place le 24 novembre par le Préfet du Val d'Oise.

▪ Workshops

Deux workshops ont été accueillis à l'atelier :

Un workshop avec l'ENSA de Versailles organisé en collaboration avec la Cité de l'architecture et du patrimoine s'est déroulé la semaine du 18 octobre (18 au 22 octobre), encadré par David Trottin et Emmanuel Combarel et Zhang Lei, enseignant chinois sur le thème : restructuration d'une friche autoroutière à Montreuil (22 étudiants de groupes de projet de 3^{ème} et 4^{ème} année).

Un workshop avec l'ENSA Paris Val de Seine, organisé en collaboration avec l'EPA Plaine de France les 3 et 17 décembre 2010, encadré par Alexiane Rossi et Marc Dilet sur le thème : les territoires traversés par le canal de l'Ourcq (27 étudiants de groupes de projets de 2^{ème} année de licence et 1^{ère} année de master).

IV ACTIONS DE VALORISATION REALISEES

▪ **Création de l'identité visuelle**

Réalisée par Sylvain ENGUEHARD, cette identité recouvre l'ensemble des actions mises en œuvre et développées par «l'Atelier International du Grand Paris» ; elle intègre les programmes « Europan » et « POPSU ». Elle se traduit par la création charte graphique du GIP (libres de droits) et se décline à travers l'ensemble des documents supports (papier à entête, cartes de visites, cartes de correspondances, enveloppes, chemises de presse, systèmes d'invitation (cartons, flyers, dépliants...), systèmes de publication, système signalétique, page d'accueil du site internet de l'Atelier international du Grand Paris).

▪ **Création du site web**

▪ www.ateliergrandparis.com

Mis en ligne le 17 novembre 2010, ce site est actuellement en cours de construction et d'évolution (cf annexe maquette du site – document de travail).

Il contient pour l'instant des informations, données, cartes, schémas et scénarios relatifs à la mobilité tels qu'ils ont été présentés lors de la conférence de presse du 18 novembre dernier : « Vers un Grand Système Métropolitain, pour une nouvelle approche de la mobilité sur le territoire du Grand Paris. Ce site valorise et diffuse le travail collectif mené par les 10 équipes d'architectes urbanistes, qui s'appuie sur une vision large prenant en compte toutes les composantes de l'aménagement du territoire métropolitain.

▪ **Conférences du Directeur de l'Atelier**

Le directeur général de l'Atelier International du Grand Paris a donné une vingtaine de conférences ou participé à des tables rondes sur le Grand Paris : aux Assises du bâtiment de la FUB, au Congrès de l'AMIF, Fimbacte, à la Biennale d'architecture de Moscou, à l'Institute of civil engineers, au SIMI (salon de l'immobilier d'entreprise), aux assises des Ports de Paris, devant l'ACNUSA (autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires), devant l'association Urbanistes sans frontières, à Alger à l'ENAU (Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme), au festival d'architecture de Szczecin en Pologne, à qui une présentation des activités de l'AIGP a été faite, etc....

▪ Actions internationales de l'Atelier

L'Atelier International a reçu plusieurs délégations étrangères, notamment des pays suivants : Chine, Algérie, Japon, Russie, Allemagne, Iran, Brésil, Arabie Saoudite.

L'AIGP a activement participé aux expositions du Pavillon français à la Biennale internationale d'architecture de Venise.

B. Lemoine a présidé le comité d'avis sur le Grand Bruxelles. Le gouvernement de la région capitale de Bruxelles a en effet lancé une consultation internationale sur le Grand Bruxelles, à l'image de celle sur le Grand Paris. Trois équipes ont été sélectionnées à l'issue des deux tours du Comité.

▪ Conférence de presse / dossier de presse du 18 novembre

(Voir supra)

▪ Publications

1) **Agir sur le Grand Paris, esquisse pour un projet métropolitain / juillet 2010** (cf. publication jointe en annexe)

Document de 31 pages issu des travaux menés avec le Conseil scientifique de l'Atelier international du Grand Paris lors de ses différentes réunions plénières de mars à juillet 2010.

Ce document propose une orientation pour le projet métropolitain du Grand Paris. Cette proposition se déploie sur sept axes déclinés en cent trente deux recommandations. L'ensemble définit ainsi des référentiels possibles à mettre en débat pour investir la question du Grand Paris et l'ensemble de ses projets, qu'ils soient portés par des collectivités territoriales, des opérateurs publics ou des partenaires privés.

1-UNE VISION GLOBALE ET TRANSVERSALE

La compréhension et la définition de la manière dont la structure du Grand Paris peut s'organiser dans une perspective métropolitaine est cruciale pour articuler des stratégies thématiques, en intégrant la prise en compte de l'existant, les projets déjà en cours, les dynamiques "spontanées" d'évolution et les perspectives "volontaristes" qui pourraient être portées par l'Atelier et les acteurs de l'aménagement. Donner une vision globale et transversale nécessite une modification de la structure spatiale et les fonctions du Grand Paris, en termes de développement et de construction, de problématiques des grands équilibres (la Seine et la Vallée de la Seine comme axes structurants, équilibre est/ouest).

2- UN GRAND PARIS AMBITIEUX ET PARTAGE

La solidarité des composantes d'une métropole et de ses habitants est la clef de son existence durable. Elle suppose le partage d'une identité commune, la solidarité active envers les plus démunis, la répartition équitable des ressources, des éléments attractifs et des nuisances, une aptitude à créer de la valeur et à la partager, la transmission des savoirs et de la culture et surtout la capacité à accueillir dignement l'ensemble des populations qui la composent. Il est important de créer une identité métropolitaine en travaillant sur l'identité réelle et perçue de la métropole à l'échelle locale, territoriale et internationale et introduire une nouvelle langue pour parler de la ville et de l'être ensemble. La définition d'une stratégie sur la localisation et l'expression des équipements structurants comme lieux à haute valeur symbolique : les « Hauts lieux de la ville » contribue à cette identité. Une charte de l'espace public métropolitain qui favorise les réseaux de communes autour de thématiques transversales (les communes en bord de Seine...) et l'idée de l'accueil d'événements à dimension mondiale : Exposition universelle du Grand Paris, Forum mondial des villes est à envisager. Enfin construire 70 000 logements neufs par an pour

résorber la crise du logement par la construction d'habitations de qualité et innovantes reste un objectif d'actualité.

3- UN GRAND PARIS INTENSE

L'objectif est bien de mettre en œuvre une stratégie d'intensification de la métropole. La compacité de la ville, en opposition à l'étalement urbain, est une première règle, qui permet de gérer avec plus d'efficacité les échanges économiques et sociaux qui caractérisent la grande ville, dans une proximité plus grande. L'intensification suppose de prendre en compte l'existant, en construisant la ville sur la ville et en intégrant des stratégies de densification ciblées. Enfin le recyclage doit devenir une stratégie centrale, en combinant des intensifications coordonnées avec les possibilités offertes par le construit et la géographie. La stratégie d'intensification doit être un objectif qui traverse tous les projets portés par le Grand Paris.

4. UN GRAND PARIS ACCESSIBLE

La capacité pour les habitants du Grand Paris à s'y déplacer facilement est le gage de la richesse urbaine, humaine et économique de la grande ville. Garantir une accessibilité facile, généralisée, rapide et égalitaire pour tous les habitants de la métropole : seule la capillarité des dessertes sur un maillage fin du territoire, associée à la conjugaison des modes et des vitesses de transport, peut permettre de résoudre cette question décisive pour les équilibres et la dynamique d'évolution de la métropole. Une stratégie globale de mobilité et d'accessibilité reste à définir sur l'ensemble du territoire du Grand Paris, en intégrant réseaux métropolitains, tressage des dessertes locales, modes et pratiques de déplacements.

5. UN GRAND PARIS VERT ET DURABLE

Instaurer de nouveaux rapports entre ville et campagne, entre paysages artificiels et naturels, en multipliant les interférences, en amplifiant les besoins, les ressources et les plaisirs agricoles, forestiers, aquatiques et énergétiques : telle est la condition d'une métropole durable, conciliant agrément de la vie urbaine et proximité avec la nature. La réévaluation de la présence de la nature dans la métropole doit être privilégiée en adoptant une stratégie globale de présence de la nature en ville (ceinture verte, forêts, systèmes de parcs, jardins, arbres...). Le développement de la forêt et les ressources forestières, comme source énergétique de proximité et l'organisation de la biodiversité sont des réflexions à mener. L'intégration dans les nouvelles constructions de la présence du végétal (terrasses et toitures plantées, jardins partagés...) sont aussi à considérer. Le Grand Paris vert nécessite de travailler à l'échelle des paysages, de valoriser l'eau et les fleuves, la Seine et de mieux gérer les ressources.

6. Libérer la création

Sans chercher à bouleverser et remettre en cause les règles et pratiques complexes qui président en France à l'aménagement des territoires, il y a lieu de s'interroger sur leur pertinence et leur valeur de protection et d'imaginer d'autres modes d'actions peut-être mieux adaptés aux objectifs recherchés.

7. Repenser la gouvernance

Au-delà de la nécessaire interrogation sur la pertinence des découpages administratifs et politiques, il s'agit de constater l'état des solidarités intercommunales et des projets partagés pour repenser la gouvernance possible du Grand Paris et proposer des outils de gestion mutualisés et partagés.

2) Orientations et Références / Vers un Grand Système Métropolitain (cf publication jointe en annexe)

Document de 71 pages, réalisé à partir des contributions des dix équipes d'architectes urbanistes du Conseil scientifique de l'Atelier International du Grand Paris sur le thème de la mobilité.

Ainsi, l'Atelier International du Grand Paris propose une « méthode » qui conduit à l'affirmation d'un Grand Système Métropolitain. Celui-ci prend en compte et conjugue toutes les infrastructures et tous les modes de transports existants ou déjà programmés. Cette méthode donne lieu à des recommandations et s'appuie sur des références qui sont rassemblées dans le présent document, fruit d'un travail collectif mené au sein de l'Atelier par son Conseil scientifique.

B / EUROPAN

Anne Vigne : responsable du programme
 Alain Coquet : chargé des réalisations
 Jean Duriau : chargé de communication
 Pauline Lefort : assistante communication
 Stéphanie de Montgolfier : assistante

2010 a été l'année de la valorisation du concours EUROPAN 10 et celle de la préparation d'EUROPAN 11. En outre nous avons travaillé sur les sessions précédentes en terme de montage, de suivi et de valorisation des expérimentations des projets primés.

I / REALISATION DU CONCOURS DE LA 10^{EME} SESSION

• Rappel de la modification de la procédure de jugement du concours.

En vue de l'attribution directe de marchés de maîtrise d'œuvre d'études urbaines par les villes aux équipes sélectionnées, et afin de pouvoir rentrer dans le cadre de l'article 75 du Code des Marchés Publics relatif aux marchés expérimentaux qui s'applique au programme de recherche - expérimentation du PUCA , pour la 1^{ère} fois le jury a procédé ainsi :

1^{er} temps : Sélection finale de 3 projets par site (sans distinction de valeur), soit 18 projets

Afin de permettre aux collectivités territoriales et aménageurs de lancer un appel d'offre auprès des 3 équipes sélectionnées pour une étude urbaine sur la base d'un cahier des charges établi par elles en collaboration avec European France.

Critères: Apport du projet par rapport à la problématique du site - Qualité et habileté dans le projet - Capacité du projet à évoluer dans le temps et dans le processus opérationnel - Innovation par rapport aux thèmes de la session.

2^{ème} temps : Distinction de valeur entre les 18 projets sélectionnés

En vue de répondre à la règle du jeu européenne d'European, choix des projets primés (lauréat et mentionné) et des cités.

Cette phase était nationale et non site par site.

Critères: En relation avec le débat prospectif sur les idées architecturales et urbaines à l'échelle européenne.

Le choix entre lauréat (prime 12.000 euros), mentionné (prime 6.000 euros), cité (pas de prime) a été fonction de l'intérêt des projets, ainsi que de l'enveloppe maximale de 108.000 euros que nous avions.

Il y a donc eu :

- 4 projets lauréats
- 10 projets mentionnés
- 4 projets cités.

• Annonce des résultats et primes. (Annexe 1)

Après vérification européenne de la légitimité des équipes primées, les résultats ont été annoncés sur le site Internet le 18 janvier 2010. Du fait de l'arrivée tardive du 1^{er} versement de la subvention du MEEDDTL en juillet (notification en mai), les équipes n'ont reçu leur prime qu'à ce moment là.

II/ VALORISATION DES SESSIONS

• **Analyses transversales des résultats en France de la 10^{ème} session et revue Traits Urbains.** (annexe 2)

Dès janvier, des analyses ont été lancées pour rendre compte des apports et des spécificités de cette 10^{ème} session, à travers les projets primés ainsi qu'un corpus d'un certain nombre d'autres projets.

Ces analyses, conduites par des professionnels de la commission d'expertise, l'objectif étant d'utiliser au mieux les connaissances accumulées aux différentes étapes du concours, ont été au nombre de trois :

- Réversible / Irréversible une dualité éco-matricielle pour l'opérationnalité de projets récits par David Marcillon,
- Les contours d'une esthétique écologique, par Xavier Bonnaud,
- Forces et potentiels du péri-urbain, par Fabien Gantois et Xavier Bonnaud.

Elles ont été diffusées pour l'événement européen de clôture à Neuchâtel en Suisse, à travers la revue « Traits Urbains » n°39 de mai-juin 2010 qui contenait un cahier central de 24 pages spécifiques Europan 10. Elles ont été également mises par la suite en ligne sur notre site web à travers le module de la session.

La revue a été tirée à 6 500 exemplaires, dont 1 000 destinés directement à Europan et le cd-rom des résultats de la session a été intégré dedans.

• **Module Web et CD-Rom de la 10^{ème} session.**

La production et l'intégration des données pour la réalisation des deux produits interactifs et complémentaires de valorisation et de réflexion sur la 10^{ème} session s'est poursuivi en mettant l'accent sur les résultats du concours valorisant les projets et les équipes primées, les villes, le jury, le travail des experts et l'analyse de la session.

La mise en ligne de la version finale du module Web a été faite pour l'événement français de clôture.

Le Cd Rom a été diffusé dans la revue « Traits Urbains » n°39 de mai-juin 2010.

• **Evènement français de clôture de la 10^{ème} session et 1^{ère} rencontre villes - équipes primées, le 24 mars 2010 à la CAPA.** (annexe 3)

Lors des sessions précédentes ces 2 évènements avaient lieu à des dates différentes, pour exemple Europan9 en 2008 :

- la 1^{ère} rencontre villes équipes, un des moments importants de la session qui mobilise fortement les élus et les équipes primées et qui permet d'enclencher une suite opérationnelle aux projets a eu lieu le 13 février après midi (soit 1 mois après l'annonce des résultats).

- l'événement de clôture décomposé en 3 parties (une présentation synthétique des projets par un expert, une table ronde de critiques d'architecture et d'urbanisme et l'une de membres, puis une remise de prix) avait été organisé le 13 juin après midi (soit 5 mois après l'annonce des résultats et 15 jours après l'événement de clôture européen). Celui ci avait eu du mal à mobiliser les villes, les débats des critiques avaient été de valeurs très inégales et parfois mal perçus par les jeunes équipes. D'autre part le public était venu moins nombreux que prévu (env. 130 pers au final), le mois de juin étant un mois trop chargé pour les enseignants et les étudiants.

Fort de ce constat, du fait que pour mobiliser les villes il fallait prévoir au moins un mois d'écart avec l'événement européen de clôture (fin mai), et que le mois d'avril était celui des vacances scolaires, il a été organisé le 24 mars.

D'autre part notre budget étant limité nous avons proposé pour cette 10^{ème} session de réunir ces 2 événements en un seul :

- de 14h à 17h : la 1^{ère} rencontre villes-équipes (partie à numerus clausus) avec une succession de 3 ateliers de 1h avec 2 villes à chaque fois.

- de 17h30 à 20h30 : l'événement a proprement parlé qui a été essentiellement une remise de prix organisée en 3 séquences, chacune sur la base d'une présentation synthétique de 2 sites et de leurs projets par un expert, d'une réaction des représentants des villes, puis d'une remise des prix aux équipes lauréates et mentionnées.

Bilan :

Globalement les ateliers de la 1^{ère} rencontre villes – équipes ont été intéressants, les maires s'étant fortement mobilisés. Néanmoins, il est à noter que leur durée de 1h par ville sans temps de battement avec l'atelier suivant, était trop court.

Pour la prochaine session il faudra leur accorder plus de temps : soit les faire le matin, avec le risque que les élus ne viennent pas, soit les faire démarrer dès 13h.

En ce qui concerne l'événement de clôture, le public est venu nombreux (environ 300 personnes) ; élus, maîtres d'ouvrage, concepteurs, enseignants et étudiants et la salle était comble. Par contre seuls 2 membres du jury plus le Président étaient présents.

Bien qu'il n'est pas été à proprement parlé un événement de débats, mais plutôt une remise de prix avec réactions, il a été dynamique.

D'autre part la journée a été trop chargée car il s'est agit de faire également les interviews pour le module web de la session soit ; les 18 équipes sélectionnées le matin, l'après midi les villes parallèlement aux ateliers de la « 1^{ère} rencontre villes – équipes », et ensuite les 2 membres du jury présents qui se sont partagés les 4 projets lauréats et les 10 projets mentionnés.

Pour la prochaine session, il faudra très certainement prévoir les interviews des membres du jury en dehors de cette journée.

Enfin, le délai entre l'annonce des résultats (18 janvier) et cet événement était trop court (2 mois et 1 semaine) pour que le travail se fasse dans de bonnes conditions. Nous avons manqué de temps pour, en amont bien briefer les équipes, et surtout pour le contenu du dossier de presse. 3 mois minimum sont à prévoir.

• **Evènement Européen de clôture de la 10^{ème} session, les 28 et 29 mai 2010 à Neuchâtel, Suisse.**

Cet événement « le Forum Européen des Résultats » s'est tenu à Neuchâtel, les 28 et 29 mai.

Il a réuni les 123 équipes primées (56 lauréates et 67 mentionnées) dont 46% d'entre elles dans un autre pays que le leur, les représentants des 19 pays et des 62 sites participant à la session, des équipes lauréates des sessions précédentes ayant réalisé, des organisateurs et des membres des 15 jurys nationaux.

La France y a participé avec ses 14 équipes primées (4 lauréates et 10 mentionnées) et 5 villes sur 6, la ville de Triel et l'Epamsa n'ayant pu être représentés.

La 1^{ère} journée a été consacrée à 9 micro-débats autour des questions posées par les sites et les idées primées qui avaient été analysés par des experts (cf. Catalogue européen des résultats). Ces micro-débats ont permis aux villes et aux jeunes concepteurs des différents pays de confronter leur point de vue à l'échelle européenne.

La 2^{ème} journée a été construite autour des résultats d'ateliers urbains organisés les 5 jours précédents avec une trentaine d'équipes primées venues développer leurs visions sur 3 sites du canton Le Locle, La Chaux de Fonds et Neuchâtel. Et qui ont donné lieu à 3 débats :

- Comment créer de l'intensité/densité ?
- Comment hybrider ville et nature ?
- Comment faire la ville avec les flux ?

Constituant la matière première des débats, les idées produites dans les ateliers ont été mises en relation avec les projets primés d'European 10 et les processus de réalisation des sessions précédentes, la question posée aux intervenants étant « Comment passer d'idées stimulantes à des processus opérationnels ? »

Il est à noter que pour la 1^{ère} fois le lien entre les idées produites dans les ateliers urbains locaux, les projets European 11 et les réalisations a été bien pensé. Par contre ces débats ont été de valeur très inégale, leur qualité dépendant beaucoup de la faculté d'orateur des intervenants.

A l'occasion de ce Forum a été publié le catalogue européen des résultats.

- **Catalogue européen des résultats de la 10^{ème} session (mai 2010).**

Ce catalogue européen, édité en quatre langues dont le Français, est en vente sur le site Internet d'European Europe : www.european-europe.com.

Il présente l'ensemble des 123 projets primés en Europe ainsi que les 62 sites du concours. Les projets y sont classés autour des grandes familles thématiques définies lors du Forum des sites de Paris au '104'. Par rapport à l'approche du durable qui était au cœur des préoccupations des équipes et des collectivités, 10 experts européens ont analysé les projets afin de dégager les thèmes et valeurs sur lesquels ils débouchent concernant les nouveaux paysages urbains, les stratégies urbaines et comment faire du nouveau à partir de l'existant.

- **Gestion de la banque de données sur l'ensemble des sessions European.**

La banque de données commencée en 2006 a été alimentée en temps réel sur la session 10. Elle est accessible depuis son lien avec le site Internet d'European France.

- **Bilan des 10 sessions d'European.**

La France a contribué au bilan européen des 10 sessions d'European qui a fait l'objet d'une conférence à Graz en novembre 2009 à l'occasion du Forum des villes et des jurys de E 10.

A l'origine, il avait été prévu 4 analyses :

- deux d'entre elles, « la commande urbaine en France et son évolution récente » par Thierry Vilmin et « les apports de projet sur le thème de la ville durable » par Chris Younès, ont été achevés et mises en ligne pour Graz.
- Celle sur « la place des jeunes dans la commande urbaine » a dû être annulée.
- La dernière intitulée « la commande urbaine et European en France » basée sur l'analyse des processus de réalisation et réalisée par Claire Schorter en co-rédaction avec Alain Coquet, doit être achevée prochainement et mise en ligne sur le site web.

III/ PREPARATION DE LA 11^{EME} SESSION

- **Partenariat Ecocités et European.**

Afin d'assurer une meilleure transversalité et continuité entre les différentes actions impulsées par le MEDDTL et considérant que les objectifs d'European sont en droite ligne avec le Grenelle de l'environnement, il a été décidé d'articuler la 11^{ème} session du concours avec la démarche Ecocités.

European, tout en restant dans sa spécificité qui est d'être un espace de réflexion entre l'urbain et l'architecture, va permettre :

- d'améliorer la lisibilité et la cohérence de différentes actions dont le MEDDTL assure le pilotage,
- de donner à la DGALN une visibilité européenne pour ses actions sur le développement durable.
- de repérer des équipes de jeunes talents et les faire réaliser, dans le cadre d'une action de recherche exploratoire et expérimentale sur la ville durable (DGPA et DGALN).

• **Choix des sites et réalisation de leurs dossiers.**

Il avait été décidé que :

- le programme EcoCité et Europan travaillent en synergie pour le choix des 6 sites de la 11^{ème} session ;
- les 2 A.M.O d'EcoCité soient chargées de monter les dossiers de sites
- en amont les 2 A.M.O entament des actions de « pédagogie » auprès des 13 « EcoCités » afin de susciter un volontariat.

En ce qui concernent les sites Europan :

- 2 Ecocités ont candidaté spontanément, mais il est à noter que se sont les villes qui portent le dossier et non pas la collectivité territoriale ; Grenoble et Clermont-Ferrand
- les 2 Ecocités de Nantes / St Nazaire et Plaine Commune ont nécessité beaucoup de lobbying et ont présenté des sites à ; Savenay et Stains.
- Les autres Ecocités ne postulant pas, Europan France, en accord avec le programme Ecocité, a sollicité directement 2 collectivités territoriales de son réseau, Reims Métropole et le Grand Toulouse qui chacune ont donné un site dans la ville centre.

Un comité d'orientation, composé de professionnels de plus haut niveau, s'est réuni le 11 octobre 2010 pour étudier les 6 sites et enrichir leur problématique :

- CLERMONT-FERRAND : « Saint Jean Hebert»
- GRENOBLE : « Site Allibert»
- REIMS : « Moulin de la Housse»
- SAVENAY : « Gare de Savenay »
- STAINS : « Les Batêtes»
- TOULOUSE : « Le Raisin»

• **Forum européen des sites, les 3 et 4 décembre à Istanbul.**

Ce Forum s'est tenu à l' Université Kadir Has. Réunissant les représentants des sites, les structures nationales d'Europan et des experts il a été organisé pour développer la discussion et le débat autour des sites de la session. Il s'agissait d'impliquer les villes, les responsables urbains et les promoteurs dans le processus Europan, de partager une culture commune et d'enrichir le programme des sites.

Le 1^{er} jour a été consacré, le matin a des visites, et l'après midi à 2 débats en salle plénière :

EHELLES « du territoire durable au projet urbain local : comment articuler les échelles ? »

- Conférence par Thomas Sievert, Président d'Europan Europe, urbaniste et chercheur
- Suivie d'un débat avec 10 représentants des sites E11

VILLE/CAMPAGNE « Entre-villes, quelles sont les nouvelles perspectives de la régénération urbaine ? »

- Conférence par Ohran Esen, urbaniste chercheur
- Suivie d'un débat avec 10 représentants des sites E11

Le 2nd jour a été une journée d'ateliers autour des sites de la session. Les membres du comité scientifique européen les avaient classés en 3 grandes familles thématiques avec chacune 3 niveaux de questionnement, qui ont fait l'objet de 9 ateliers de débat :

Identité

- d'un statut marginal à une image porteuse de sens
- d'une question à un nouveau caractère
- d'une identité obsolète à une nouvelle (Reims)

Usages

- des friches à la vie urbaine
- des lieux intermédiaires à des espaces partagés
- de l'isolement à l'intégration sociale (Clermont et Grenoble)

Connectivité

- de la frontière à la couture (Toulouse)
- du vide au lien
- du lieu au territoire (Savenay et Stains)

IV/ REALISATIONS EXPERIMENTALES DES SESSIONS

• Montage et suivi d'études urbaines et de réalisations. (Annexe 4)

European-France a continué à promouvoir le passage des concours d'idées aux réalisations pour les sessions 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 en proposant aux villes et maîtres d'ouvrages partenaires :

- une assistance au montage des processus de réalisation : études de définition ou de faisabilité urbaines et architecturales pré-opérationnelles et réalisations.
- un co-financement des études pré-opérationnelles par le PUCA.
- un suivi des études et des réalisations et une expertise sur le développement des projets.

En 2010, le montage et le suivi des processus de réalisation ont concerné 26 projets.

• Mise en place des processus de réalisation E10 suite à la modification de la procédure

Les collectivités doivent mettre en place une phase de mise en concurrence des trois équipes sélectionnées pour leur site, préalablement à l'attribution d'un marché d'étude urbaine. Pour cette phase de mise en concurrence des idées, le Puca finance la collectivité à concurrence d'environ 15 000 euros ensuite pour la phase d'étude urbaine et architecturale pré-opérationnelle il finance à concurrence de 40% avec un plafond d'environ 30.000 euros.

Pour 4 sites, cette phase de mise en concurrence a été lancée par les collectivités, ou va l'être. Les équipes remettent une proposition sur la base de leur projet du concours et elles sont rémunérées (excepté pour Alès cf. ci après).

Une consultation a été lancée :

- L'Isle-d'Abeau (1 lauréat + 1 mentionné + 1 cité) : l'Epani, eu égard aux échéances opérationnelles qu'il s'est fixé, a fait le choix d'une phase de consultation courte (Masterplan Projet Ecoquartier Champoulant) qui a été lancée fin Juillet 2010. Les équipes ont rendu leurs propositions début octobre 2010. Le jury (Epani + Ville + Agglomération) a retenu à l'unanimité le projet « Extrait urbain » de l'équipe mentionnée. European n'était pas représenté dans le jury mais a participé aux discussions sur les modalités de mise en concurrence et le cahier des charges de la consultation et l'expert du concours a participé à la commission d'expertise du jury. L'aménageur est en phase de recherche et de négociations avec des opérateurs pour la réalisation d'un programme de 180 à 200 logements, dont tout ou partie de la maîtrise d'œuvre devrait-être attribuée à l'équipe.

Une consultation est en cours :

- Saintes (2 mentionnés + 1 cité) : la collectivité a fait le choix d'une consultation plus longue avec des rendus intermédiaires, dans l'esprit des (défuntes) démarches et marchés de définition. Le lancement a eu lieu fin Novembre 2010 et la sélection finale doit être début Avril 2011.

A cette date l'équipe retenue s'engagera dans une mission d'étude urbaine et architecturale pré-opérationnelle, préalable au lancement de la procédure d'aménagement.

Deux consultations vont être lancées :

- Seilh (3 mentionnés)

- Alès (1 lauréat + 1 mentionné + 1 cité) : le Maire ne souhaitant pas investir financièrement dans cette étape, il est prévu une mise en concurrence simplifiée avec remise d'une offre de prix, note méthodologique et entretien.

Deux sites avec des suites incertaines :

- Dunkerque (1 lauréat + 2 mentionnés) : la proposition d'Europan, de poursuivre la démarche et la réflexion à l'échelle urbaine avec l'une des équipes sélectionnées, sous réserve d'une mise en concurrence préalable, n'a à priori pas été retenue par la collectivité. La collectivité s'orienterait pour cette mission sur le choix de l'équipe Joan Busquets, architecte + Michel Desvignes, paysagiste, déjà en charge de l'élaboration du projet « Cœur d'agglomération » sur un périmètre englobant finalement le site European.

- Triel-sur-Seine (1 lauréat + 1 mentionné + 1 cité) : aucune suite n'est envisagée au stade actuel par l'Epamsa qui évoque le manque de visibilité concernant les orientations d'aménagement sur le secteur dans le contexte de la démarche en cours à l'échelle du Grand Paris.

• Monographies de réalisations.

Sortie d'une monographie (pour le Forum des sites E11 à Istanbul) : European 5 Mulhouse.

En cours, pilotage et suivi de deux monographies :

- European 5 Reims

- European 4 Grenoble.

• Evaluations - analyses d'usages de réalisations.

Deux évaluations-analyses d'usages de réalisations ont été achevées et mise en ligne sur le site web :

European 5 Mulhouse et Reims / Iprauss (laboratoire Ensa Paris-Belleville), direction Jean Michel Léger

• Inauguration de la réalisation European 6 à Roubaix, le 19 octobre. (Annexes 5, 6 ,7)

L'inauguration de la réalisation European 6 - Roubaix, un programme en promotion privée de 78 logements en accession et en locatif avec des commerces en rez-de-chaussée situé rue du Général Sarrail, a été organisée le 19 Octobre par le maître d'ouvrage, Pierres & Territoires, en partenariat avec la Ville de Roubaix et European. Elle s'est déroulée en présence du 1^{er} adjoint au Maire chargé de l'urbanisme de la Ville de Roubaix et du directeur général de Pierre & Territoires. Le projet avait fait l'objet en Juin 2008 d'un article du Moniteur hebdomadaire suite à la remise au promoteur du Grand prix régional 2008 de la Pyramide d'argent de la Fédération des Promoteurs Constructeurs du Nord pour la réalisation de ce projet. A la suite de cette journée le projet et la réalisation ont fait l'objet d'un article dans la revue AMC Le Moniteur Architecture n° 201 de Novembre 2010.

V / VIE EUROPAN

L'année a été ponctuée de rencontres avec d'autres pays partenaires d'EUROPAN 10 afin de confronter les points de vue, d'enrichir le débat et les expériences, tant sur les contenus que sur le dispositif :

- réunions des secrétariats
- réunions avec le conseil scientifique
- groupes de travail.

D'autres types de réunions liées à la procédure européenne du concours se sont tenus pour prise de décision :

- conseil
- assemblée générale

C / POPSU

Directrice du programme : Danièle Valabrègue
Programme mené par le PUCA dans le cadre du GIP AIGPPAU

I/ DANS LES GRANDES VILLES FRANCAISES

Responsable scientifique : Alain Bourdin
Chargés d'étude : Clément Orillard & Joël Idt

• Valorisation du programme POPSU 1 :

La première phase de POPSU s'est achevée cette année avec la fin de la valorisation du programme.

Colloques :

Quatre colloques s'étaient tenus au cours de l'année 2009. Les deux derniers colloques se sont déroulés en 2010 à Marseille (Juin) et Montpellier (Octobre).

Un hors-série spécial dans la revue Traits Urbains a permis de restituer le contenu de chacun de ces colloques et le compte-rendu intégral est sur le site internet POPSU .

Publications :

Les deux derniers ouvrages ont été finalisés, pour les villes de Marseille et de Montpellier, et sont sortis avant les colloques (Editions Parenthèse « La ville en train de se faire »).

• POPSU 2 :

La consultation lancée en Juin s'est inscrite dans la continuité de la première phase de la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU).

Après une première phase de recherche entre 2004 et 2009, il a été décidé de poursuivre le programme POPSU selon de nouvelles modalités, et en l'ouvrant à de nouveaux participants.

POPSU 2, s'adresse à des groupements entre, d'une part des collectivités territoriales représentantes de grandes métropoles françaises (c'est-à-dire dont le principal EPCI représente plus de 370 000 habitants, hors Ile-de-France), et d'autre part des équipes de recherche.

Le programme permettra de développer un travail comparatif à l'échelle nationale et européenne sur cinq thèmes, sur deux ans .

Le programme POPSU2 met l'accent sur les connaissances à produire pour servir la stratégie des acteurs dans les métropoles .Il s'agit de se projeter dans l'avenir pour étudier en quels termes poser la ville de demain.

Les thématiques de Popsu 2 sont déterminées par les métropoles dans une approche bottom up.

Cinq thèmes ont été proposés :

Thème 1 : la prise en compte de la durabilité à l'échelle du quartier, de la ville et de la métropole

Dans les villes concernées, comment l'action publique prend-elle en compte les effets de l'organisation spatiale sur les émissions de gaz à effet de serre GES ? Comment s'articulent la production de normes très strictes en matière d'environnement, et les nécessaires négociations et adaptations qui caractérisent l'action publique dans le champ de l'aménagement urbain ? Comment les objectifs du développement durable (non confondus

avec ceux de la lutte pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre) contribuent-ils, avec la crise et ses effets, à une redéfinition des stratégies urbaines ?

Thème 2 : les gares, pôles d'échanges et leurs quartiers

Quelles sont les stratégies urbaines que le renouvellement de ces équipements impose aux villes et à quelles échelles ? Quelles en sont les conséquences sur les mobilités urbaines et sur l'organisation de l'espace urbain ? Comment prendre en compte les usages de la mobilité ? Quel est le rôle des nouvelles gares TGV et quel est leur poids sur les choix économiques des collectivités locales ? Comment les gares (et d'autres pôles d'échanges) se transforment-elles en de nouveaux objets urbains ?

Thème 3 : les « fragilités urbaines »

Quelles sont les « fragilités urbaines » aujourd'hui : fragilités dans l'organisation urbaine (prix des logements, fonctionnement des équipements et des services urbains, occupations de l'espace fonctionnellement dangereuses) ; fragilités sociales (liées aux effets de la crise, par exemple les arrivées massives de chômeurs en fin de droits, mais aussi à des évolutions structurelles sur le plan sociologique, démographique, culturel) ; fragilités économiques (même en contexte favorable) ; fragilités environnementales (par exemple la nouvelle acuité de la question de l'eau). En quoi la crise actuelle agit comme un révélateur de ces fragilités urbaines ? Comment les responsables des villes s'organisent-ils (et peuvent-ils s'organiser) pour identifier ces « fragilités urbaines » et les risques qu'elles représentent, et pour les traiter (par exemple, retour sur les dispositifs ANRU, etc.).

Thèmes 4 : la régulation territoriale

Quelles sont les modalités de mise en cohérence des diverses actions de production d'une ville, publiques ou privées ? Par quelles coopérations, quelles institutions, l'établissement de quels types de règles du jeu passent-elles ? Quels outils mobilisent-elles ? Dans quelle mesure l'articulation entre les plans et les projets en rend-elle compte ? Comment la notion européenne de développement intégré est-elle interprétée ? Quel est le rôle des circulations des personnes, des pratiques, des modèles ?

Thèmes 5 : économie de la connaissance

Quelle est la place de l'économie de la connaissance dans l'organisation sociale des agglomérations, mais aussi dans les stratégies des acteurs publics pour l'aménagement de leurs métropoles ? Ceci pose la question du rôle nouveau des universités (quel est le rôle des universités dans les dynamiques urbaines ? Comment s'articule l'aménagement universitaire et l'aménagement urbain à une échelle élargie ? Comment prendre en compte les modes de vie et les attentes des étudiants). Toutes les démarches de type cluster sont également concernées et plus généralement la place des activités économiques qui reposent sur la création et la gestion d'informations. La question de la culture y a souvent été associée ces dernières années ; dans quelle mesure cela a-t-il évolué ?

10 Métropoles ont répondu : 6 de POPSU1 (sauf Montpellier), et 4 nouvelles (Grenoble, Rennes, Strasbourg, Toulon).

Chaque équipe de recherche participera à deux ou trois thèmes : des séminaires sur chacun des cinq thèmes seront organisés pendant la durée du programme.

Des contributions de chercheurs européens compléteront la réflexion pour chaque thème.

La production sera valorisée à l'issue du programme à travers des ouvrages collectifs, et un séminaire de restitution pour chaque thème.

II/ DANS LES VILLES EUROPEENNES

POPSU Europe

Responsable scientifique : Jean-Jacques Terrin

Chargé d'étude : Jean-Baptiste Marie

Le principe fondateur de ce programme est d'établir un meilleur dialogue entre les milieux de la recherche urbaine et les acteurs de villes européennes, et d'échanger des expertises entre ces villes sur des projets d'aménagement urbain en cours d'élaboration.

Suite au premier programme de séminaires qui s'est déroulé en 2009 sur le thème 1 :

« Gares TGV et dynamiques de renouvellement urbain » ;

L'année 2010 traite du thème 2 :

« Partager autrement l'espace public entre les modes de déplacement ».

En 2010, deux séminaires ont permis d'explorer le thème de recherche de la plate-forme « Nouveaux modèles d'aménagement de l'espace public : La marche et le partage avec les autres modes de déplacement ».

Le premier séminaire s'est tenu à Paris les 16 et 17 Septembre 2010 ;

le second à Vienne les 25 et 26 Novembre 2010.

Les villes qui ont participé à ces séminaires : Amsterdam , Copenhague , Lausanne , Londres , Lyon , Paris , Vienne .

Les deux séminaires ont permis d'observer et de comparer l'aménagement des espaces publics urbains comme principaux supports de la mobilité dans sept villes européennes: mieux déterminer comment se développe en Europe la recherche d'un meilleur partage de l'espace entre les différents modes de déplacement urbains, et comment la marche et le piéton ont plus récemment été pris en compte, alors même que ce dernier demeure l'utilisateur majoritaire des espaces publics, tout au moins dans la ville dense. Dans ce nouveau contexte fortement marqué par les exigences en termes de développement durable, les stratégies et les projets présentés ont permis de déterminer comment la marche semble désormais érigée en pivot des politiques de partage de l'espace public, et comment les autres modes de déplacement comme l'automobile ou les transports en commun tendent désormais à être envisagés dans leur relation à la marche et au piéton. Les séminaires ont précisé comment la marche est désormais considérée non seulement comme un mode de déplacement en tant que tel, mais comment elle permet aussi de passer d'un mode de déplacement à un autre, et comment, en ouvrant sur les multiples usages de la ville, la mobilité s'articule mieux avec d'autres activités urbaines comme la consommation, les loisirs, la culture ou encore la détente.

Principaux enjeux et questionnements :

Les deux séminaires ont tenté de répondre aux questions suivantes :

-Etudier les stratégies de partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement:

Quels sont les projets des villes, quelles sont leurs stratégies? Comment ces stratégies sont-elles élaborées et partagées entre tous les acteurs, sur quels éventuels modèles ou initiatives exemplaires sur lesquels s'appuient les villes ? Comment ces stratégies sont-elles mises en œuvre, que ce soit dans les projets d'aménagement ou dans les modes de gestion de l'espace public, entre politiques globales et initiatives localisées ?

A quelles échelles et dans quel contexte sont abordés les projets d'aménagement de l'espace public : celles de la métropole multipolaire, de la ville dense, du centre-ville, des quartiers, celles de la rue, du boulevard, des espaces verts ou bleus ; celles du patrimoine, en relation avec les hauts lieux de la ville ou plutôt de ses lieux ordinaires ?

-Identifier les projets innovants mis en œuvre pour intégrer la marche comme un des maillons essentiels du nouveau partage de l'espace public

Comment est prise en compte la diversité des usages (usages mobiles et usages non mobiles) de l'espace public, des « cultures » (piétons, automobilistes, usagers du transport collectif, livraisons, cyclistes, 2 roues motorisés, riverains, etc.) et des usagers (hommes et femmes, adultes et enfants, personnes en situation de handicap, etc.) de l'espace public ?

Comment sont conciliés confort (répartition, traitement des voies, accessibilité, multimodalité, interopérabilité) et sécurité (en termes techniques, sociaux, environnementaux) du piéton ? Quelles formes de cohabitation et d'articulation de la marche avec les autres modes de déplacement et les autres usages de l'espace public (dans l'espace et dans le temps) ?

Comment sont pris en compte les différentes activités du piéton : flânerie, consommation, loisirs, culture, détente, etc. ? Comment sont aménagées les « zones de rencontre », « zones 30 », « shared spaces », etc. ? Au sein de ces projets d'aménagement, quelles sont les innovations conceptuelles, techniques, technologiques et de gestion qui émergent pour prendre en compte des usages sociaux, l'accessibilité, le confort, la sécurité, la santé publique ? Quel design, mobilier urbain, matériaux ; quelle cartographie urbaine, signalétique, bornes Internet et téléphonie, TIC pour faciliter les usages du piéton ?

-Prendre la mesure des modes de régulation et de gestion dont se dotent les villes

Quels sont les outils réglementaires et techniques qui s'imposent aux villes pour prendre en compte tous les modes de déplacement et leur articulation ? Quels modes de gestion et de régulation de l'espace public, notamment en termes de maîtrise ou réduction de la vitesse et de gestion des temporalités (heures, jours, semaines, saisons) ?

Quels outils sont mis en place d'une part pour mieux saisir les pratiques mais aussi les attentes des piétons en amont de l'action (que ce soit des outils scientifiques, quantitatifs et qualitatifs) ? Quelles sont les démarches de négociation, consultation, concertation et/ou participation pour mobiliser la population ? Quelle gestion des conflits et des compromis, que ce soit dans l'élaboration des stratégies ou dans leur mise en œuvre concrète. Quelles sont les représentations, les modes de pensée mais aussi les intérêts divergents qui s'expriment ? Quels outils de diagnostic, d'évaluation, outils partagés entre les acteurs et les partenariats institutionnels ? Quel management des services, quelle coordination au niveau local ?

Chaque séminaire a fait l'objet d'un dossier préparatoire sur les projets proposés par la ville hôte réunissant informations, données, publications et synthèses des recherches menées sur chaque opération. Ces recherches ont été présentées lors du séminaire. Les autres villes partenaires ont réalisé également un dossier sur les opérations qu'elles ont présenté lors du séminaire.

Des experts ont fait une analyse de ces travaux et préparé leurs interventions à partir de ces dossiers.

Les participants des séminaires sont des professionnels et des chercheurs impliqués dans les projets de la ville hôte, des représentants des villes partenaires, les chercheurs ou experts invités.

Chaque séminaire s'est déroulé sur deux jours :

- Premier jour : présentation de la problématique de la ville – hôte
- Deuxième jour : présentation des problématiques des deux villes partenaires débat avec les experts.

Une publication (Editions Parenthèses « la ville en train de se faire ») et une mise sur le site web sont en cours de finalisation pour le thème 1 de 2009.